

Délibération n° 2019-314

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU SIMACUR

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	63
Présents et représentés	:	68
Votants	:	68

Le mercredi 9 octobre 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le jeudi 3 octobre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2019-314

Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

Délibération n° 2019-314

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS
 Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 M. Babacar FALL donne pouvoir à M. Paul LORIDANT
 Monsieur Jérémy MARTIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre OLLIER

Objet : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU SIMACUR

Le Conseil Communautaire,
Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

VU le Code électoral ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération en vigueur ;

VU les statuts du Syndicat mixte pour le chauffage urbain et le traitement des déchets ménagers (SIMACUR), notamment son article 7.1 relatif à la composition du Comité syndical ;

VU la délibération n°2016-316 du Conseil communautaire du 29 juin 2016 portant désignation, notamment, de M. Thomas JOLY en qualité de délégué titulaire et de M. Jean-Paul MORDEFROID au sein du Comité syndical du SIMACUR pour la commune de Verrières-le-Buisson ;

CONSIDERANT le résultat des élections partielles intégrales de la commune de Verrières-le-Buisson du 22 septembre 2019 ;

CONSIDERANT l'élection et l'installation de quatre nouveaux conseillers communautaires pour la commune de Verrières-le-Buisson dès le 22 septembre 2019 ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération dispose de 6 sièges de titulaire (dont 3 pour Massy) et de 3 sièges de suppléant au sein du SIMACUR ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection d'un nouveau représentant titulaire et d'un nouveau représentant suppléant issus de la commune de Verrières-le-Buisson pour siéger au nom de la Communauté d'agglomération au sein du Comité syndical du SIMACUR ;

CONSIDERANT que le choix de l'organe délibérant pour l'élection de ses représentants peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;

CONSIDERANT la candidature de M. François Guy TRÉBULLE, conseiller communautaire, pour siéger en qualité de délégué titulaire au sein du Comité syndical du SIMACUR ;

CONSIDERANT la candidature de M. Jean-Paul MORDEFROID, conseiller municipal, pour siéger en qualité de délégué suppléant au sein du Comité syndical du SIMACUR ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

Délibération n° 2019-314

1. PREND ACTE de la caducité partielle de la délibération n°2016-316 du 29 juin 2016, uniquement pour ce qui concerne la commune de Verrières-le-Buisson ;
 2. DECIDE de procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant pour siéger au sein du Comité syndical du SIMACUR ;
- M. François Guy TRÉBULLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, par 68 voix, est désigné délégué titulaire pour siéger au Comité syndical du SIMACUR.
- M. Jean-Paul MORDEFROID ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, par 68 voix, est désigné délégué suppléant pour siéger au Comité syndical du SIMACUR.
3. DECLARE élu et installé dans sa fonction M. François Guy TRÉBULLE, représentant titulaire ;
 4. DECLARE élu et installé dans sa fonction M. Jean-Paul MORDEFROID, représentant suppléant ;
 5. PRECISE que la délibération n°2016-316 du 29 juin 2016 demeure inchangée concernant la désignation des autres délégués au SIMACUR.

Fait et délibéré le mercredi 9 octobre 2019
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ID Télétransmission : 091-200056232 - 20191009 - 1mc - 127235 - 0É
Date AR Préfecture : 16/10/2019

- Affichée / Publiée le 16/10/2019

Délibération n° 2019-314

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.